

**FRAIS DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES ANNUELS 2024-2025
FACULTATIFS**

SERVICES ALIMENTAIRES	MATERNELLE À LA 3 ^e ANNÉE DU PRIMAIRE	4 ^e ANNÉE DU PRIMAIRE À LA 5 ^e ANNÉE DU SECONDAIRE
Repas régulier (Service annuel seulement)	1 525 \$	1 650 \$
Repas occasionnel	10,50 \$/jour	11,50 \$/jour
ÉTUDE ET GARDE	PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	SECONDAIRE
7 h à 7 h 30	370 \$	
15 h 30 à 18 h	2 560 \$	N/A
16 h à 17 h	N/A	840 \$
Occasionnelle	18 \$/heure	
Retard après 18 h	18 \$/15 minutes	

- Aucun frais ne sera facturé pour le service de garde entre 15 h 05 et 16 h pour les élèves du primaire qui attendent leur fratrie pour quitter le Collège après les classes.
- Un reçu aux fins d'impôt sera émis au nom du parent payeur seulement pour le service Étude et garde.

Note : Les services complémentaires tels que le service de cafétéria ainsi que le service de garde/étude ne sont pas offerts durant les congés, les journées pédagogiques, les semaines de relâche scolaire et les journées sans carbone.